

COMMUNE DE MARQUETTE-LEZ-LILLE
CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Séance du 31 mars 2025

Délibération n°2025/1/6

Nomenclature : 7.5

**OBJET : CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC L'HARMONIE
MUNICIPALE « L'ESPERANCE »**

Vu le code général des collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2021/7/111 du 13/12/2021, reçue des services préfectoraux le 15/12/2021, portant convention d'objectifs avec l'Harmonie Municipale « L'Espérance ».

Monsieur Le Maire rappelle à ses collègues la volonté de la commune de soutenir et d'accompagner le monde associatif. La ville de Marquette-lez-Lille est notamment soucieuse de développer l'offre culturelle sur la ville notamment en matière d'éducation musicale par la pratique et l'enseignement.

Depuis plusieurs années, l'association Harmonie Municipale « L'Espérance » adhère aux mêmes objectifs que la commune, et favorise une pratique musicale diverse et de proximité. Les différentes actions qu'elle mène sur le territoire la conduisent à solliciter la commune de Marquette-lez-Lille pour le subventionnement de ses projets.

De ce fait, différentes conventions d'objectifs ont été conclues entre la Commune et l'association d'une durée de trois ans.

A la suite de la dernière convention, il est nécessaire de conclure une nouvelle convention d'objectifs, applicable à la date de sa signature soit jusqu'au 31/12/2027.

Monsieur Le Maire demande donc à ses collègues l'autorisation de signer la convention d'objectifs jointe en annexe et composée de 5 feuillets.

LE CONSEIL